

Convocation du 11 février 2026

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu en Mairie le 17 février à 19h00.

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

Séance du 17 février 2026 à 19 heures
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, le Maire

Présents :

Monsieur Franck DE MARCH, Madame Marilyne MULLER, Monsieur Daniel DRIUTTI, Madame Corine VENIER, Monsieur Patrick MAISONNEUVE, Madame Antoinette CRISTALLO, adjoints.

Mesdames et Messieurs Martine VIOT-STOFFEL, Antonio DIONISI, Mustapha KHALDI, Stéphane DECOMBIS, Christophe RAGGI, Emilie FOSSATI, Yves SCHOSSELER, Andrée MAGNE, Pierre TETTAMANTI, Patrick LECOCCQ, conseillers municipaux.

Procuration :

Madame Lialia MIRIAN à Madame Charlotte LAMBOUR, Maire

Absents :

Madame Giselle FOSSATI

Madame Pascale WALGER

Madame Sophie LEMERLE

Monsieur Didier MAGONI

Monsieur Jonathan CRISCENTI

Secrétaire : Madame Emilie FOSSATI

2026 – 008 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026.

2026 – 009 REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOTBALL JOSEPH BONATO : AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 avril 2025, a approuvé le projet d'aménagement d'un terrain synthétique de football et son plan de financement prévisionnel (délibération N°2025-20), pour un montant total HT de 1 060 000 €.

À la suite des consultations pour le marché des travaux, la maîtrise d'œuvre, le laboratoire de contrôle et la mission SPS, les estimations ont été affinées, abaissant le coût total à 863 268 € HT. Cet ajustement intègre les offres réelles obtenues et optimise les ressources, tout en maintenant les objectifs de qualité de l'équipement et les conditions préalables (ventes d'actifs, obtention du prêt et des subventions).

PLAN DE FINANCEMENT AJUSTÉ

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Coût HT	Financeurs	Recette HT
Aménagement d'un terrain de football synthétique homologué : Mission d'étude de faisabilité Mission d'étude géotechnique en phase étude Mission de relevé topographique Travaux Maîtrise d'œuvre Laboratoire de contrôle Mission SPS	2 250 € 5 500 € 2 661 € 806 996 € 37 197 € 5 704 € 2 960 €	Commune (49,34%) dont : - Emprunt sur 15 ans : 190 000 € - Vente terrain communal rue du Cimetière : 136 980 € - Vente local 62 rue de Hayange : 90 000 € - Fonds propres de la commune : 8 989 € DETR (~20%) Région Grand Est (~16,22 %) Fond de concours CA du Val de Fensch (~11,54%) Fonds d'Aide au Football Amateur – FAFA (~2,90%)	425 969 € 172 654 € 140 000 € 99 645 € 25 000 €
Total	863 268 €	Total	863 268 €

Ce plan ajusté est toujours conditionné par la réalisation des prérequis initiaux : vente du terrain rue du Cimetière, vente du local 62 rue de Hayange, obtention du prêt bancaire et des subventions sollicitées.

Madame le Maire précise que l'acte de vente du local situé 62 rue de Hayange a été signé le 10 février 2026. De plus, le terrain rue du Cimetière ayant trouvé acquéreur, la vente de ce bien est imminente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver l'ajustement du plan de financement du projet de réhabilitation du stade Joseph Bonato avec l'aménagement d'un terrain synthétique de football ;
- d'approuver le coût actualisé de l'opération qui s'élève à 863 268 € HT ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats correspondants ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires (DETR, Région Grand Est, CA Val de Fensch, FAFA) ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ou en crédits reportés.

2026 – 010 OPERATION 2026 « UNE ROSE UN ESPOIR »

Les motards de l'Association « Une Rose, Un Espoir » sillonneront les rues de Neufchef le week-end des 25 et 26 avril prochains afin de récolter des dons pour la lutte contre le cancer par le biais d'une vente de roses au prix minimum de 2 euros.

Afin que la somme recueillie soit intégralement reversée à la Ligue contre le Cancer, l'association souhaiterait que les communes participant à l'opération prennent à leur charge l'achat d'un certain nombre de roses plutôt que lui soit allouée une subvention.

Aussi, Madame le Maire propose que la Municipalité s'associe à cet élan de solidarité en prenant à sa charge l'achat de 600 roses pour un montant total maximum estimé à 300 €. Pour information, l'an dernier le montant était de 252 € pour la même quantité, soit 0,42 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver la participation financière de la commune pour l'achat de 600 fleurs à hauteur du montant final réel.

DECISIONS ET INFORMATIONS

Décision 2026 – 002 en date du 6 janvier 2026

CONTRAT ELRES

Madame le Maire décide :

- d'accepter la proposition de contrat faite par la société ELRES, portant sur l'entretien de l'éclairage public, la mise en place de la GMAO, des illuminations de Noël, le changement de couleur GOBO + DMX et l'entretien annuel de l'armoire de commande des feux de circulation.
- de signer ce contrat de services avec la société ELRES domiciliée à HAUCONCOURT (57280) – 10 rue du Malambas, pour une durée d'un an à compter de la mise en service et selon les prix forfaitaires et unitaires détaillés dans le devis N°250871, valant bordereau de prix et joint en annexe, sachant que le montant des prestations sera déterminé en fonction des quantités effectivement exécutées.

Décision 2026 – 003 en date du 19 janvier 2026

AGESTRA (Agir Ensemble pour la Santé au Travail) – Avenant à la convention N° 40720

Madame le Maire décide :

- de passer un avenant à la convention n° 40720 conclue entre la Commune de Neufchef et AGESTRA (Agir Ensemble pour la Santé au Travail) qui fixe la cotisation annuelle à 95,00 € H.T. par agent et l'indemnité compensatoire d'absence unitaire à 50,00 € H.T.

Décision 2026 – 004 en date du 26 janvier 2026

Contrat de mise à disposition de personnel par l'Association Fensch Coup de Main

Madame le Maire décide :

- d'accepter les termes du contrat de l'Association Fensch Coup de Fensch – 5 Place Nicolas Schneider – 57700 HAYANGE pour la mise à disposition de personnels pour des besoins occasionnels au sein des différents services communaux jusqu'au 31 décembre 2026.
- de signer ledit contrat avec l'Association Fensch Coup de Main – 5 Place Nicolas Schneider – 57700 HAYANGE, pour des tarifs horaires variant de 23,80 € à 29,90 € en fonction des missions sollicitées. Une participation forfaitaire « Action sociale » qui s'élève à 12,00 € annuel est également demandée. Ces tarifs sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 et révisables sur décision du Conseil d'Administration de l'association.

Décision 2026 – 005 en date du 2 février 2026

Rectification de la décision n° 2026-001 – Contrat SaaS BL.enfance Berger-Levrault (substitution contractuelle)

Madame le Maire décide :

- de rapporter la décision N° 2026-001 du 6 janvier 2026, en tant qu'elle approuve le contrat SaaS BL.enfance signé le 5 janvier 2026. Elle est remplacée intégralement par la présente décision pour l'avenir.
- d'approuver le contrat de services SaaS « BL.enfance – Pack Optimal » (réf. DV0721250-2) conclu avec Berger-Levrault (SAS RCS Nanterre 755 800 646, 892 rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt – corr. 64 rue Jean Rostand, 31670 Labège), pour une durée de 3 ans ferme à compter de l'activation des services, sachant que ce contrat porte sur la solution SaaS BL.enfance Pack Optimal (restauration scolaire 120 repas, périscolaire 70 enfants, portail famille, gestion PJ, SMS, APIs CAF/révenu fiscal/France Connect, etc.) + hébergement/maintenance/assistance pour une redevance annuelle HT s'élevant à 2 840,00 € (hors indexation et prestations complémentaires).
- d'autoriser Madame Le Maire à signer ledit contrat, ses annexes et avenants non substantiels.

Séance levée à 19h33

Le Maire

Le secrétaire de séance



Charlotte LAMBOUR



Marie FOSSATI